

desquelles le Canada était représenté. Outre les deux sessions ordinaires de la Conférence annuelle, il y a eu des conférences régionales portant sur les problèmes du Proche et du Moyen-Orient ainsi que des États américains. Se sont aussi réunis les comités chargés d'étudier les problèmes ouvriers que posent certaines industries: bâtiment, charbonnages, transport intérieur, métallurgie et sidérurgie. D'autres comités ont étudié les problèmes particuliers aux hommes de mer et aux employés de bureau. Une réunion d'experts sur la "rétribution fondée sur le rendement" a préparé la voie à une prochaine réunion qui abordera de façon plus générale le problème de la productivité ouvrière. Une conférence sur les migrations a eu lieu à Naples en octobre 1951. Ces réunions, comme tous les travaux de l'OIT d'ailleurs, ont été sous l'égide du Conseil d'administration qui est l'organe exécutif de l'OIT.

L'un des sujets les plus intéressants auxquels la Conférence se soit arrêtée en 1951 a été celui de la rémunération égale à travail égal pour les travailleurs des deux sexes. Comme ce n'est que depuis peu qu'on a acquis une certaine expérience législative dans ce domaine, on a vivement débattu la question de savoir si le temps était venu pour l'OIT d'adopter une convention plutôt qu'une recommandation sur le sujet. On en arriva à la conclusion que le texte à adopter devrait revêtir la forme d'une convention mais, chose assez surprenante, on décida que les pays membres pourraient mettre en œuvre le principe du salaire égal soit par voie législative soit par des accords collectifs entre employeurs et employés. La Conférence de 1951 a également fait progresser les travaux de l'OIT en matière de relations industrielles en adoptant des recommandations relatives aux accords collectifs, à la conciliation volontaire et à l'arbitrage. La question de la collaboration entre patrons et ouvriers a fait l'objet d'un débat préliminaire qui s'est continué à la Conférence de 1952, à la suite de quoi une recommandation sur le sujet a été adoptée. Les deux Conférences ont aussi étudié les questions de sécurité sociale et les conditions de travail dans l'agriculture. De plus, les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour de la session de 1952: hygiène ouvrière à l'usine, réglementation de l'emploi des jeunes dans les mines souterraines, et révision de la Convention de 1919 concernant l'emploi des femmes avant et après l'accouchement.

En 1951, le Canada a ratifié quatre conventions internationales du travail sur les conditions faites aux hommes de mer. En tant qu'État fédératif, le Canada constate que la plupart des sujets abordés par l'OIT relèvent de la compétence législative des provinces plutôt que du gouvernement central. Lorsque des questions de ce genre figurent à l'ordre du jour des réunions de l'OIT, les autorités provinciales sont ordinairement invitées à prêter leur concours à la préparation des réponses aux questionnaires et des instructions destinées aux représentants du gouvernement canadien. Jusqu'ici le Canada a ratifié dix-huit conventions concernant, pour la plupart, des questions maritimes.

A sa 34^e session (juin 1951), la Conférence internationale du Travail s'est prononcée en faveur de l'admission de la République fédérale d'Allemagne et du Japon comme membres de l'OIT. A sa 35^e session (1952), elle